

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
de la commune de Grangettes

Assemblée du 5 mai 2025

Président	Joël Castella, Syndic
Secrétaire	Camille Castella
Présents	21 personnes
Votants	19 personnes
Scrutateur	John Roch

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents et en les remerciant de s'être déplacés malgré la pluie.

Le Syndic excuse, ce soir, Mme Anne-Claude Baudy, M. Jérôme Python et M. Louis Parizot. 19 personnes ayant le droit de vote sont présentes, la majorité absolue s'élève donc à 10.

Le Syndic nomme un scrutateur, M. John Roch.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, Le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée. Ce n'est pas le cas. Il est accepté à l'unanimité par main levée.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, Le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de la convocation, Le Syndic rappelle le tractanda de l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 9 décembre 2024. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2024
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.1.1. Rapport de la commission financière – approbation
 - 2.2. Comptes des investissements
 - 2.2.1. Rapport de la commission financière – approbation
3. ASCGM
 - 3.1. Résultats des sondages concernant l'AES

3.2. Votation relative à la demande de budget supplémentaire pour le financement du transport des enfants à l'AES partenaire de Villorsonnens

4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'aprouvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

➤ RÉSULTAT DU VOTE LE PROCÈS-VERBAL EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 19 VOIX.

Le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction.

2. Comptes 2024

2.1. Comptes de fonctionnement

Le Syndic passe en revue les comptes de fonctionnement 2024, dont en voici un résumé ci-dessous et donne des précisions lorsque cela est nécessaire.

COMPTES 2024 - FONCTIONNEMENT						
	COMPTES 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	120968.77	34954.40	116855.11	35926.00	106910.40	29215.15
1 ORDRE ET SECURITE, DEFENSE	16794.41	7761.45	31379.80	4500.00	47009.55	40321.45
2 FORMATION	312916.01	300.00	295385.97	5191.20	288292.72	525.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	2588.36	0.00	2800.00	0.00	5724.91	0.00
4 SANTE	102472.05	5727.30	116844.55	1500.00	96625.90	2734.30
5 PREVOYANCE SOCIALE	108287.26	0.00	118337.15	0.00	104584.70	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	76106.33	14664.58	69843.12	17106.58	74517.22	17136.58
7 PROTECTION ENVIRON. ET AMENAG.TERR.	85342.92	72944.61	75546.68	75442.20	85396.39	76004.40
8 ECONOMIE PUBLIQUE	6662.36	750.00	6025.65	750.00	5548.20	750.00
9 FINANCES ET IMPOTS	14303.78	765511.50	500.00	695088.45	8174.55	776820.43
TOTAL DES CHARGES	846442.25		833518.03		822784.54	
TOTAL DES REVENUS		902613.84		835504.43		943507.31
EXCEDENT DES REVENUS		56171.59		-1986.40		120722.77

Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec les comptes de fonctionnement 2024.

Mme Marilyse Bramaz demande de quoi est composé le montant de CHF 22'959.50 de la position 99 Postes non-ventilables car le montant était déjà inscrit en 2023 et n'était pas mentionné dans le budget 2024.

Mme Sylviane Meyer lui répond qu'à la suite du passage au système MCH2, les infrastructures de la commune ont été réévaluées et trop d'amortissements avaient été faits par rapport à ce qui se fait maintenant. Ce montant figurera donc dans les comptes durant 10 ans, durée durant laquelle cela doit être amorti. Il ne figure pas au budget, mais pourrait très bien y figurer.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic passe la parole à M. Pierre-Benoit Auderset pour le rapport de la commission financière.

2.1.1 Rapport de la commission financière – approbation

M. Pierre-Benoit Auderset donne lecture du rapport de la commission financière ci-dessous.

« La commission financière s'est réunie le 17 avril 2025 pour examiner les comptes de fonctionnement de la commune. La séance s'est déroulée en présence de Mme Sylviane Meyer, administratrice des finances communales, M. Joël Castella, Syndic, ainsi que M. Joseph Lauper, M. Christophe Menétrey, M. Cédric Humair et moi-même.

Nous avons passé en revue l'ensemble des comptes avec soin, tous les documents nécessaires nous ont été fournis, toutes les informations demandées nous ont été données. Le rapport de l'organe de révision des comptes est très satisfaisant et confirme la bonne gestion de la commune. Les comptes de la commune sont sains, le taux d'endettement de notre commune est bas. À l'issue de notre analyse, nous pouvons affirmer que les comptes ont été tenus avec rigueur et exactitude, ils se clôturent sur un excédent de revenu signalé tout à l'heure de CHF 56'171.59 incluant des revenus exceptionnels issus des impôts, des gains immobiliers et des mutations financières.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à Mme Meyer pour son travail exemplaire tout au long de l'année, sa diligence et sa précision contribuant à la bonne santé financière de la commune. En conclusion, nous recommandons chaleureusement à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement 2024 qui reflètent une gestion financière responsable des finances. »

Le Syndic remercie M. Pierre-Benoit Auderset et procède au vote à main levée.

➤ RÉSULTAT DU VOTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2024 SONT ACCEPTÉS À L'UNANIMITÉ,
SOIT PAR 19 VOIX.

2.2. Comptes des investissements

Le Syndic passe en revue les comptes d'investissements 2024, dont en voici un résumé ci-dessous et donne des précisions lorsque cela est nécessaire.

COMPTES 2024 - INVESTISSEMENTS						
	COMPTES 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	14956.55	0.00	152071.40	0.00	105928.60	22320.00
7 PROTECTION ENV. ET AMENAG. TERRITOIRE	9050.25	0.00	6911.75	0.00	34675.00	0.00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	24006.80	0.00	158983.15	0.00	140603.60	22320.00

Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec les comptes d'investissements 2024. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Pierre-Benoit Auderset pour le rapport de la commission financière.

2.2.1. Rapport de la commission financière – approbation

M. Pierre-Benoit Auderset donne lecture du rapport de la commission financière ci-dessous.

« La commission financière s'est réunie le 17 avril 2025 pour examiner les comptes d'investissements de la commune. La séance s'est déroulée en présence de Mme Sylviane Meyer, administratrice des finances communales, M. Joël Castella, Syndic, ainsi que M. Joseph Lauper, M. Christophe Menétry, M. Cédric Humair et moi-même.

Nous avons passé en revue l'ensemble des comptes avec soin, tous les documents nécessaires nous ont été fournis, toutes les informations demandées nous ont été données. Le rapport de l'organe de révision des comptes est très satisfaisant et confirme la bonne gestion de la commune. Les comptes de la commune sont sains, le taux d'endettement de notre commune est bas. À l'issue de notre analyse, nous pouvons affirmer que les comptes ont été tenus avec rigueur et exactitude, ils se clôturent sur un excédent de revenu signalé tout à l'heure de CHF 56'171.59 incluant des revenus exceptionnels issus des impôts, des gains immobiliers et des mutations financières.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à Mme Meyer pour son travail exemplaire tout au long de l'année, sa diligence et sa précision contribuant à la bonne santé financière de la commune. En conclusion, nous recommandons chaleureusement à l'assemblée d'approuver les comptes d'investissements 2024 qui reflètent une gestion financière responsable des finances. »

Le Syndic remercie M. Pierre-Benoit Auderset et procède au vote à main levée.

➤ RÉSULTAT DU VOTE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2024 SONT ACCEPTÉS À L'UNANIMITÉ,
SOIT PAR 19 VOIX.

Le Syndic passe en revue le bilan 2024, dont en voici un résumé ci-dessous et donne des précisions lorsque cela est nécessaire.

COMPTES 2024 - BILAN				
	AU 31.12.2024		AU 31.12.2023	
	Acfits	Passifs	Actifs	Passifs
1 ACTIFS	1590890.00	0.00	1635677.65	0.00
10. Patrimoine financier	502130.33	0.00	512343.03	0.00
100 Disponibilités	221533.19	0.00	159829.33	0.00
101 Créances	249666.75	0.00	334654.35	0.00
104 Actifs de régularisation	30930.39	0.00	17859.35	0.00
14 Patrimoine administratif	1088759.67	0.00	1123334.62	0.00
140 Immobilisations corporelles	1015024.92	0.00	1053548.17	0.00
142 Immobilisations incorporelles	49001.90	0.00	45053.60	0.00
144 Prêts	18612.85	0.00	18612.85	0.00
145 Participations	6120.00	0.00	6120.00	0.00
2 PASSIFS	0.00	1590890.00	0.00	1635677.65
20 Capitaux de tiers	0.00	506978.46	0.00	580117.69
204 Passifs de régularisation	0.00	21257.30	0.00	67319.75
206 Engagements financiers à long terme	0.00	485721.16	0.00	512797.94
29 Capital Propre	0.00	1083911.54	0.00	1055559.96
290 Financements spéciaux	0.00	-26344.40	0.00	-21483.89
295 Réserve liée au retraitement	0.00	160716.28	0.00	183675.78
2990 Résultat annuel	0.00	56171.59	0.00	120722.77
2999 Résultat reporté	0.00	893368.07	0.00	772645.30
TOTAUX EGAUX	1590890.00	1590890.00	1635677.65	1635677.65

Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le bilan 2024, ce n'est pas le cas.

3. ASCGM

Le Syndic passe ensuite la parole à M. Olivier Rey pour la présentation des différents sujets de l'ASCGM.

M. Olivier Rey fait tout d'abord un petit historique des étapes qui ont mené, ce soir, à une votation d'un budget supplémentaire pour le financement du transport des enfants à l'AES partenaire de Villorsonnnens.

A la suite du résultat du sondage Microgis fait par l'Etat de Fribourg tous les quatre ans, n'ayant donné que des statistiques non représentatives de la réalité pour les communes de Le Châtelard, Grangettes et Massonnens et ayant donc fait perdre du temps aux communes, l'ASCGM a décidé d'envoyer un premier sondage aux parents des élèves et des futurs 1H

en novembre 2024. Faisant suite à ces premiers résultats, un deuxième sondage plus spécifique a été transmis aux parents ayant montré un intérêt à placer leur enfant dans une structure d'accueil extrascolaire.

Dans le même temps, l'ASCGM a contacté le Service de l'enfance et de la jeunesse afin d'obtenir une séance permettant de discuter des résultats, des solutions qui se proposent aux trois communes ainsi que de connaître leur position sur le sujet. Cette séance se déroulera le 13 mai 2025.

L'ASCGM a également étudié plusieurs scénarios. Le premier étant de garder les moyens actuels, soit les mamans de jour, cette solution couvrant les besoins actuels. M. Olivier Rey relève que deux nouvelles mamans de jour sont actuellement en formation sur la commune de Massonnens. La deuxième solution étudiée a été d'ouvrir une structure d'accueil extrascolaire dans la salle située au-dessus du local des pompiers de Massonnens. Cette option a rapidement été abandonnée en raison des coûts élevés que cela représente. En effet, il faut aménager la salle en fonction des exigences du SEJ et engager du personnel qualifié pour la surveillance des enfants et l'organisation des repas.

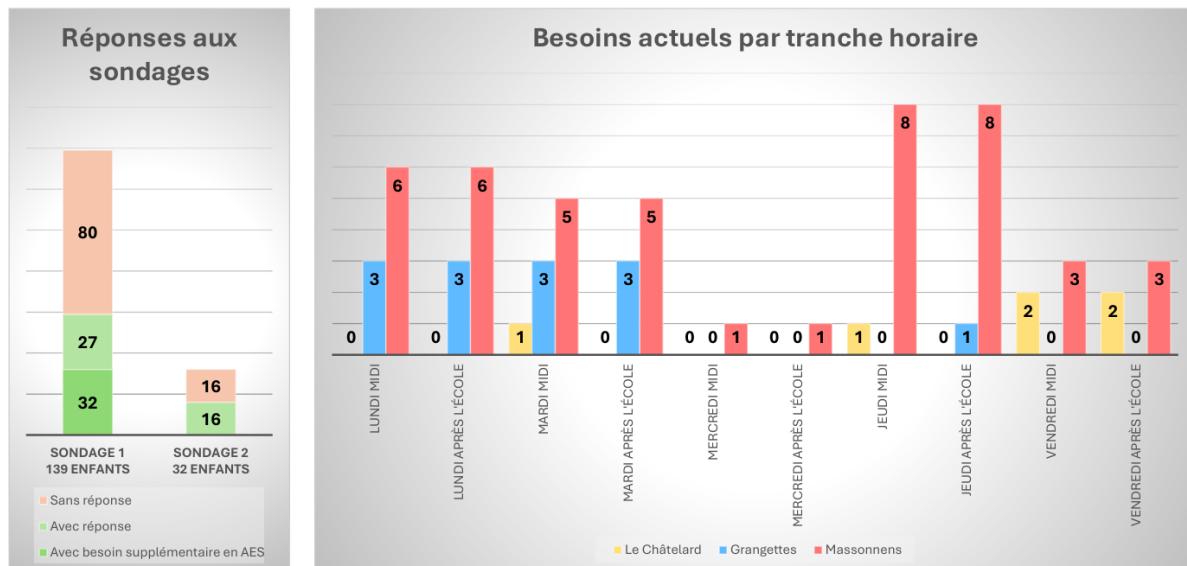
La dernière solution étudiée est celle d'amener les enfants à l'AES de Villorsonnens qui dispose d'une possibilité d'augmentation de la capacité d'accueil des enfants. De leur côté, le SEJ doit encore se prononcer sur le nombre exact d'enfants supplémentaires qui peuvent être accueillis.

M. Olivier Rey passe maintenant à la présentation des résultats ci-dessous :

Résultats des sondages AES



Afin d'évaluer les besoins en AES des familles ayant des enfants d'âges scolaires et préscolaires, nous leur avons envoyé un 1^{er} sondage en novembre 2024 permettant d'identifier s'il y avait des besoins actuels en accueil extrascolaire. Faisant suite à ce sondage et aux différents intérêts, nous avons transmis un 2^{ème} sondage en février 2025 aux familles ayant indiqué avoir un besoin supplémentaire en accueil extrascolaire afin d'identifier les besoins réels et actuels en accueil extrascolaire.



La solution d'amener les enfants à l'AES de Villorsonnens a donc été choisie par l'ASCGM comme la plus réaliste actuellement. Des offres ont donc été demandées pour le transport des enfants. Celles-ci s'élèvent à CHF 48'000.-.

M. Olivier Rey fait un point également sur l'avancée de la construction de la nouvelle école et annonce que le projet a été mis à l'enquête dans la feuille officielle du 2 mai 2025. Passé le délai de mise à l'enquête, il sera connu si le projet a soulevé des oppositions et le planning de construction sera plus précis. **M. Olivier Rey** présente le plan de situation et donne quelques exemples de préavis négatifs reçus lors de la mise à l'enquête préalable et qui ont retardé le projet car des compléments ont dû être apportés. Il annonce également que lorsque le bâtiment scolaire sera construit, un sondage sera à nouveau envoyé afin de connaître la demande en AES et d'organiser une mise sur pieds d'une structure dans le cas où la demande serait forte.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée de refuser ce budget de CHF 48'000.- car la demande actuelle en accueil extrascolaire est couverte par les mamans de jour.

M. Olivier Rey laisse la parole à l'Assemblée pour les questions et remarques.

Mme Christine Bapst demande si les enfants du Cercle scolaire seront sur liste d'attente à Villorsonnens.

M. Olivier Rey lui répond que le SEJ va déterminer le nombre de places d'accueil à Villorsonnens et qu'il y a la place pour accueillir les enfants du Cercle scolaire selon les sondages effectués.

Mme Christine Bapst demande pourquoi les tarifs annoncés par l'ASCGM diffèrent des tarifs facturés par Villorsonnens pour leurs élèves.

M. Olivier Rey répond que les tarifs sont moins avantageux en raison du fait que les enfants ne sont pas domiciliés sur la commune de Villorsonnens et que l'ASCGM ne peut pas décider des tarifs.

Mme Christine Bapst demande également quels seront les horaires d'accueil.

M. Olivier Rey lui répond que les horaires sont de 6h30 le matin à 18h30 le soir.

Mme Véronique Martin demande s'il y a actuellement suffisamment de places d'accueil prévues chez les mamans de jour.

M. Olivier Rey lui indique que c'est le cas pour l'année scolaire 2025-2026.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic procède au vote :

➤ RÉSULTAT DU VOTE LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT DES ENFANTS À L'AES PARTENAIRE DE VILLORSONNENS EST REFUSÉ PAR 16 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.

M. Olivier Rey remercie l'assemblée d'avoir suivi l'avis du Conseil communal et ajoute que ce n'est pas une situation facile à gérer pour tout le monde.

M. Olivier Rey continue avec la présentation des plans de l'école qui ont été mis à l'enquête. Il informe l'Assemblée que les gabarits ont été posés et invite les citoyens à aller voir quel volume cela représente.

M. Pierre-Benoit Auderset demande quel sera le matériau extérieur.

M. Olivier Rey lui répond que cela sera du bois, que l'ossature sera bois et béton et qu'il y aura des panneaux solaires sur le toit du bâtiment.

La parole n'étant plus demandée à ce sujet, **M. Olivier Rey** passe la parole au Syndic pour les divers.

4. Divers

Le Syndic annonce que les comptes de l'eau et l'épuration doivent s'autofinancer et que pour les équilibrer en 2024, la réserve a dû être utilisée. Il informe donc l'Assemblée que les taxes d'utilisation seront augmentées selon la marge de manœuvre possible avec les règlements actuels, soit pour l'eau à CHF 0.90/m³ et pour l'épuration à CHF 1.00/m³. Les taxes de base ne vont pas changer pour le moment. Un nouveau règlement sera proposé à la population à l'assemblée de décembre 2025 afin d'avoir des marges supplémentaires. Il informe que les comptes doivent être équilibrés, c'est pour cela que les taxes d'utilisation doivent être augmentées.

Il passe la parole à l'Assemblée pour les questions et remarques.

M. Pierre-Benoit Auderset demande si l'augmentation du prix de l'eau et de l'épuration ne va pas faire que la population en consomme moins et donc baisser la quantité facturée.

Le Syndic annonce que c'est le principe du pollueur payeur et que le Conseil communal ne pense pas que cela exercera une influence sur la quantité d'eau.

M. Pierre-Benoit Auderset demande à qui appartient l'eau.

Le Syndic lui répond que l'eau appartient au GAGEC et que l'épuration va à la STEP de Romont. Il informe également que la STEP de Romont va fusionner avec la STEP d'Autigny et que cela va engendrer un gros investissement pour les communes.

Mme Marilyse Bramaz demande les raisons de cette fusion.

Le Syndic lui répond que la STEP de Romont est actuellement plus performante que la STEP d'Autigny, mais elle ne filtre pas les micro-polluants. Une nouvelle STEP sera donc construite à Autigny afin de filtrer les micro-polluants. C'est pour le moment assez flou et prévu pour 2030-2035.

La parole n'étant plus demandée à ce sujet, le **Syndic** informe encore qu'un abri sera posé sur la table de la place de jeu, le banc de l'église sera refait à neuf et le mur du cimetière sera nettoyé dans les prochaines semaines.

La parole n'étant plus demandée, le **Syndic** remercie Mme Camille Castella et Mme Sylviane Meyer pour leur excellent travail, les membres du Conseil communal pour leur disponibilité et leur savoir-faire, toutes les sociétés qui animent le village, toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la commune ainsi que toutes les personnes présentes à l'assemblée.

Avant de conclure, **M. Philippe Roch** souhaite remercier, au nom du Conseil communal, M. Joël Castella, Syndic de la commune de Grangettes. Il est applaudi par l'assemblée.

L'assemblée est close à 20h50.

Le Syndic

La Secrétaire

Joël Castella

Camille Castella

Grangettes, le 14 mai 2025